

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION  
DU COMITE SCIENTIFIQUE

(HOBART, AUSTRALIE, 3 au 13 SEPTEMBRE, 1984)

Docteur DIETRICH SAHRHAGE  
République Fédérale d'Allemagne  
Président du Comité Scientifique

---

SC-CAMLR-III

---

HOBART, AUSTRALIE 1984

Note: Les documents officiels de la Commission et du Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore marines de l'Antarctique sont publiés dans les quatre langues officielles de la Commission et du Comité Scientifique: anglais, français, russe et espagnol. Des exemplaires de ces documents en ces langues peuvent être obtenus auprès du Secrétariat en écrivant à l'adresse suivante:

The Executive Secretary  
Commission for the Conservation of Antarctic  
Marine Living Resources,  
25 Old Wharf,  
HOBART TASMANIA 7000  
AUSTRALIA

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

1.1 - 1.6	Ouverture de la Réunion	1
2.1 - 2.2	Adoption de l'ordre du jour	2
3.1 - 3.9	Rapport du Président	2
4.1 - 4.4	Modification de la Règle 8 du Règlement Intérieur	3
5.1 - 5.2	Election des Vice-Présidents	4
6.1 - 6.37	Collecte et traitement des données	4
7.1 - 7.55	Evaluation des stocks de poissons	14
8.1 - 8.22	Ressources de krill	23
9.1 - 9.29	Aménagement et contrôle de l'écosystème	30
10.1 - 10.17	Collaboration avec d'autres organisations	39
11.1 - 11.9	Procédures et lignes de conduite relatives à la publication pour la préparation des documents de réunion	42
12.1 - 12.7	Budget pour 1985	43
13.1 - 13.2	Election du Président	45
14.1 - 14.2	Prochaine Réunion	45
15.1 - 15.4	Autres questions	46
16.1	Clôture de la Réunion	46

\* \* \* \* \*

Annexe 1	Liste des participants à la réunion	47
Annexe 2	Liste des documents de réunion	57
Annexe 3	Ordre du jour de la Troisième Réunion du Comité Scientifique	63
Annexe 4	Etat actuel de la disponibilité des données STATLANT	65

Annexe 5	Résumé des statistiques de prise et d'effort	67
Annexe 6	Rapport du Groupe de Travail <u>ad hoc</u> sur la collecte et le traitement des données	161
Annexe 7	Zones statistiques de la CCAMLR, modifiées à la IIIème Réunion de la CCAMLR (septembre 1984).	201
Annexe 8	Rapport du Groupe de Travail <u>ad hoc</u> chargé de l'évaluation des stocks de poissons	203
Annexe 9	Ordre du jour provisoire de la réunion d'intersession du Groupe de Travail <u>ad hoc</u> sur le contrôle de l'écosystème	233
Annexe 10	Budget du Comité Scientifique (Approuvé par la Commission)	235

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION  
DU COMITE SCIENTIFIQUE

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1\* Le Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique s'est réuni sous la présidence du Docteur D. Sahrhage (République Fédérale d'Allemagne) du 3 au 12 septembre 1984 au Wrest Point Hotel à Hobart.

1.2 Les représentants des pays membres suivants ont assisté à la réunion: l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, la Communauté Economique Européenne, la République Fédérale d'Allemagne, la France, la République Démocratique Allemande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, la République d'Afrique du Sud, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

1.3 Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), la Commission Internationale Baleinière (CIB), le Comité Scientifique sur la Recherche en Antarctique (SCAR), et le Comité Scientifique sur la Recherche Océanique (SCOR) ont assisté à la réunion à titre d'observateurs. Des scientifiques du Brésil et de l'Espagne invités à la réunion étaient également présents à titre d'observateurs.

1.4 Il a été convenu que tous les observateurs seraient invités à donner leurs commentaires sur les questions scientifiques (questions 6 à 10 de l'ordre du jour).

1.5 Une liste des participants figure à l'Annexe 1. Une liste des documents examinés lors de la réunion figure à l'Annexe 2.

---

\* Le premier des deux chiffres indique le numéro de la question à l'ordre du jour.

1.6 Les rapporteurs responsables de la préparation du rapport du Comité Scientifique sont: J. Beddington (collecte et traitement des données), D. Butterworth et D. Miller (contrôle et aménagement de l'écosystème), I. Everson (ressources de krill), G.P. Kirkwood (évaluation des stocks de poissons) et J.L. Bengtson (toutes les autres questions à l'ordre du jour). D. Robertson, Vice-Président, a coordonné l'intégration des différentes parties composantes du rapport final.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Le Président a pris note des demandes d'avis sur deux questions complémentaires envisagées par la Commission: évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique, et mesures intérimaires pour la désignation d'observateurs et d'inspecteurs. Il a été convenu que ces points de discussion seraient examinés sous la question 15 de l'ordre du jour (autres questions).

2.2 L'ordre du jour provisoire a été adopté (Annexe 3).

#### RAPPORT DU PRESIDENT

3.1 Le Président a pris note de l'intérêt et des espérances que suscitent les travaux du Comité Scientifique de la CCAMLR sur le plan international. Il a fait part de son optimisme en ce qui concerne ses futures activités, et sa satisfaction quant à la participation de tous les signataires en tant que membres à part entière.

3.2 Le Président a remercié les organisateurs et membres des groupes de travail ad hoc, le Secrétariat et les autres personnes ayant participé aux travaux qui ont été réalisés pendant la période d'intersession pour la valeur de leurs contributions.

3.3 Une réunion d'intersession du Groupe de Travail ad hoc sur la Collecte et le Traitement des Données, présidée par R. Hennemuth (Etats-Unis), s'est tenue à Woods Hole, Mass., Etats-Unis en juin 1984.

3.4 Le Groupe de Travail ad hoc sur les questions relatives à la publication, réuni sous la présidence de G. Stander (République d'Afrique du Sud), a poursuivi les activités de la période d'intersession par correspondance.

3.5 Le projet de fiches d'identification des espèces, sur lequel la CCAMLR et la FAO travaillent en commun sous la direction du Docteur W. Fischer (FAO), est en train de prendre forme.

3.6 La première édition du Bulletin d'Information de la CCAMLR a été réalisée et mise en circulation en mai 1984.

3.7 Le Président a eu des contacts fréquents avec le Secrétariat de la CCAMLR et les membres de l'exécutif du programme BIOMASS.

3.8 Les rapports nationaux rendant compte des activités de pêche et des activités scientifiques entreprises l'année dernière n'ont pas été transmis par toutes les parties ainsi qu'il avait été convenu avant la réunion conformément à une recommandation adoptée lors de la Deuxième Session. Des rapports ont été reçus de l'Australie, de la Belgique, du Chili, de la République Démocratique Allemande, de la République Fédérale d'Allemagne, du Japon, de la Norvège, de la Pologne, de la République d'Afrique du Sud, de l'URSS et des Etats-Unis. Le représentant de la France a signalé qu'un rapport avait été préparé et qu'il serait prochainement présenté au Comité Scientifique. Le représentant de la CEE a signalé verbalement qu'aucune activité scientifique ou de pêche n'avait été entreprise au cours de l'année.

3.9 Il a été convenu que la préparation des rapports nationaux serait à nouveau examinée sous la question 11 (Procédures et lignes de conduite relatives à la publication pour la préparation des documents de réunion).

#### MODIFICATION DE LA REGLE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR

4.1 Il a été noté qu'il existait certaines ambiguïtés dans les termes employés à la Règle 8 du Règlement Intérieur concernant les mandats du Président et des Vice-Présidents.

4.2 Une modification du premier paragraphe de la Règle 8 du Règlement Intérieur a été proposée et examinée par le Comité.

4.3 La modification suivante du premier paragraphe de la Règle 8 a été adoptée:

#### Règle 8

Le Comité élit un Président et deux Vice-Présidents ou plus, conformément aux dispositions de la Règle 3 ci-dessus. Le Président et les Vice-Présidents sont élus pour un mandat dont la durée s'étend à deux réunions ordinaires ainsi qu'il est stipulé à la deuxième phrase de la Règle 4, à l'exception du mandat du premier Président qui s'étend à trois réunions ordinaires pour permettre l'échelonnement des mandats du Président et des Vice-Présidents.

4.4 Conformément au Paragraphe 2 de l'Article XVI, la règle modifiée a été transmise à la Commission pour son approbation.

#### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

5.1 D. Robertson (Nouvelle-Zélande) et W. Ranke (RDA), Vice-Présidents actuels, ont été désignés comme candidats à la réélection. Il n'y a eu aucune autre candidature pour l'élection à la Vice-Présidence.

5.2 Les deux candidats désignés ont été réélus.

#### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Collecte des données par la CCAMLR au cours de la période d'intersession

6.1 Le Secrétariat a présenté le document SC-CAMLR-III/4 faisant brièvement état des progrès réalisés dans la collecte des données au cours de la période d'intersession. Ce document est divisé en trois sections: les données STATLANT, l'inventaire des données commerciales et l'inventaire des données scientifiques.

### Données STATLANT

6.2 Au cours de la période d'intersession, le Secrétariat a rassemblé toutes les données STATLANT disponibles et les a classées dans la base de données de la Commission. La position actuelle en ce qui concerne les données disponibles figure à l'Annexe 4.

6.3 En résumé, les données 8A contenant des informations sur la prise totale par espèce sont presque complètes, bien que certaines données de l'URSS ne soient que pour les années civiles et qu'il soit nécessaire de présenter les données conformément aux saisons de pêche en Antarctique. Les données 8B sont bien moins complètes et présentent, par ailleurs, plusieurs problèmes. En particulier, les données ont été présentées en groupements irréguliers de zone - sous-zone, type d'efforts et espèces recherchées. Ceci ne facilitera pas la consolidation des relevés historiques de façon uniforme. Le Comité Scientifique a convenu que les données STATLANT devraient servir de base à la préparation d'un premier Bulletin Statistique.

### Inventaire des données commerciales

6.4 Le document SC-CAMLR-III/4 fait état des progrès réalisés dans le rassemblement des inventaires de données commerciales. Des inventaires ont été reçus de tous les membres.

### Inventaire des données scientifiques

6.5 Conformément à la demande formulée lors de la dernière réunion, les inventaires des données scientifiques ont été transmis au Comité Scientifique par les pays suivants: l'Argentine, l'Australie, la République Démocratique Allemande, la République Fédérale d'Allemagne, le Japon, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Il a été également noté que la Pologne avait présenté son inventaire de données scientifiques accompagné des données commerciales.

6.6 Un rapport important sur les activités soviétiques de 1962 à 1984, au cours desquelles plus de 150 expéditions ont été entreprises, a été présenté au Secrétariat.

6.7 Ces inventaires et les autres documents les accompagnant sont conservés dans les dossiers du Secrétariat et peuvent être consultés par les membres.

6.8 Le Comité a pensé que les inventaires constitueraient une base utile aux travaux des groupes ad hoc, au Secrétariat et au Comité Scientifique.

6.9 Il est très important que les membres qui n'ont pas encore transmis leurs inventaires de données scientifiques au Secrétariat le fassent avant la fin de 1984.

6.10 Il a également été convenu de demander au SCAR s'il serait possible que les Rapports Nationaux qui lui sont adressés soient transmis au Secrétariat de la CCAMLR.

#### Proposition relative au Bulletin Statistique de la CCAMLR

6.11 Le document SC-CAMLR-III/8 contient un projet de bulletin statistique qui a été préparé par le Secrétariat en réponse à une demande faite l'année dernière par le Comité Scientifique.

6.12 Le Comité a convenu que le résumé des statistiques de prise et d'effort figurant à l'Annexe 5 serait incorporé au rapport du Comité Scientifique. La publication du bulletin lui-même serait remise jusqu'à l'année prochaine, lorsque les données historiques complètes devraient avoir été reçues.

6.13 Le Comité Scientifique a reconnu que le sujet de la diffusion de ce bulletin devrait être examiné par la Commission pour des raisons budgétaires.

#### Rapport du Groupe de Travail ad hoc sur la collecte et le traitement des données

6.14 Le rapport de la réunion d'intersession du Groupe de Travail ad hoc

sur la collecte et le traitement des données qui s'est tenue à Woods Hole (Etats-Unis) en juin 1984, figure au document SC-CAMLR-III/9. Ce rapport a été bien reçu par le Comité et il a été convenu qu'il conviendrait de l'annexer au rapport du Comité Scientifique. Il figure à l'Annexe 6.

6.15 Plusieurs questions ont été soulevées dans ce rapport et devront être examinées par le Comité Scientifique.

#### Données STATLANT 8A/B

6.16 Les zones statistiques actuelles de la FAO dans les fiches STATLANT ne sont pas très satisfaisantes pour plusieurs raisons. Le groupe de travail a présenté des propositions pour résoudre ce problème et celles-ci ont été examinées par le Comité. A la suite de ces discussions, le Comité a convenu de modifier les zones statistiques de la manière suivante:

<u>Zone ou Sous-Zone</u>	Changements proposés
48.1	Déplacer la limite inférieure comprise entre 50°W et 60°W de 64°S à 65°S.
58.4	Ajouter une limite le long de la latitude 62°S entre les longitudes 30°E et 80°E.  Etendre la limite actuelle à la longitude 60°E jusqu'à la latitude 62°S.  Ajouter une limite le long de la longitude 80°E jusqu'au continent.  Les zones ci-dessus diviseraient la zone 58.4 en quatre nouvelles sous-zones: 58.4.1, 58.4.2, 58.4.3, 58.4.4.
88	Subdiviser en trois nouvelles sous-zones (88.1, 88.2 et 88.3) le long des longitudes 1) 105°W 2) 170°W

Ces changements sont illustrés sur la carte figurant à l'Annexe 7.

6.17 Le changement de la limite à la zone 48.1 est basé sur les prises commerciales de la République Démocratique Allemande de poissons capturés au sud de 64°S. La division des zones 58 et 88 est basée sur les estimations courantes de la structure spatiale du courant circumpolaire antarctique et de la colonne d'eau horizontale des eaux de surface antarctiques. La sous-zone 58.4 est assez vaste et comprend des concentrations distinctes de krill relativement stables. Les nouvelles divisions comprendront les concentrations consistantes au sud de 62°S, illustrées par les données japonaises (SC-CAMLR-III/INF.9), et également celles qui sont notées comme appartenant à des

latitudes distinctes. La zone 88 est très vaste et renferme probablement des concentrations semi-distinctes; en particulier, les études soviétiques ont indiqué que la ligne 170°W séparerait les concentrations à l'est de la zone de la Mer de Ross. La ligne de 105° a été prise pour séparer la zone de production de krill qui s'avance dans la zone 48.1.

6.18 Le Comité a pris note du fait que des problèmes se sont présentés au moment de remplir les fiches 8B et que les données d'effort qui avait été incluses étaient relatives à la fois à la prise de krill et de poissons à nageoires.

6.19 Ceci n'est évidemment pas du tout satisfaisant car les opérations sont différentes. Il a été noté que la Fiche STATLANT contient une rubrique d'espèces principales recherchées. Le Comité a recommandé de se servir de cette rubrique et que, au minimum, la pêche relative au krill et celle des poissons à nageoires devraient être présentées à part, mais les données devraient aussi être indiquées séparément pour les principales espèces de poissons à nageoires. Il est également souhaitable que les données transmises tiennent compte des principales catégories de navires, comme le format STATLANT l'exige.

6.20 Le Comité a recommandé au Secrétariat de consulter la FAO en octobre 1984 en ce qui concerne ces propositions de modifications, de manière à ce que les fiches de comptes-rendus puissent être introduites pour la saison de 1984-85. Le Comité a également recommandé que la FAO soit priée d'attirer l'attention des fonctionnaires des statistiques des pays membres concernés sur l'importance de maintenir la séparation entre les espèces recherchées au moment de remplir les fiches.

#### Collecte des données de prise et d'effort

6.21 Le Groupe de Travail a pris note du fait que les systèmes de collecte des données utilisés par les membres engagés dans des activités de pêche dans la zone de la Convention étaient semblables à ceux recommandés par le Comité Scientifique dans la liste d'informations relatives aux carnets de pêche (Annexe 8, Rapport du Comité Scientifique, 1983).

6.22 Pour des raisons d'évaluations de stock, le Groupe de Travail a conclu que la proposition relative à la collecte de données de base figurant à l'Annexe 14 de leur rapport était satisfaisante, bien que des doutes subsistaient quant à la nécessité de déterminer les caractéristiques des engins et navires de pêche. Dans le but d'évaluer les stocks de krill, certaines informations souhaitables sur l'effort, notamment l'effort associé à l'évaluation du temps consacré aux recherches, n'ont pas été relevées antérieurement.

6.23 A l'heure actuelle, les navires de pêche ont l'habitude de relever des informations sur la prise au coup de filet mais non sur l'activité elle-même. En ce qui concerne les opérations au cours desquelles les navires sont engagés à la fois dans des activités de pêche et de recherches, le Groupe de Travail a proposé que des informations complémentaires inscrites dans les carnets de pêche au cours des opérations de pêche rehausseraient la valeur des informations relatives à la prise et à l'effort. Ces informations indiqueraient si les coups de filet sont effectués sur une même ou une différente concentration de krill. Ces dernières informations pourraient être obtenues à partir des données relevées régulièrement si les périodes consacrées aux reconnaissances étaient marquées. Les délégations des nations engagées dans des activités de pêche ont fait part des difficultés d'obtenir des données précises quant à la durée des reconnaissances lors des opérations commerciales. Le Comité Scientifique a pris note de ces difficultés mais a affirmé néanmoins qu'il était important que ces données soient relevées. Le représentant du Japon a, toutefois, formulé quelques réservations. En ce qui concerne les opérations au cours desquelles les navires de pêche utilisent des informations obtenues directement auprès des navires de recherche sur la pêche, il est moins utile de tenter d'obtenir des informations relatives au temps consacré aux recherches auprès de ces navires de pêche.

6.24 Les navires de recherche sur la pêche en collaboration avec les navires de pêche seraient peut-être en mesure de fournir des informations sur la répartition géographique et l'abondance des bancs de krill. Ces informations, utilisées conjointement avec les données CPUE obtenues auprès des navires de pêche opérant dans la même zone, serviraient à établir un indice d'abondance. Le Groupe de Travail a suggéré que les navires de recherche sur la pêche relèvent, de façon régulière, les informations relatives à la répartition géographique et à l'abondance des bancs de krill. Le Comité Scientifique a approuvé cette suggestion.

## Présentation des données de prise et d'effort

6.25 Le Comité Scientifique a examiné la question de la présentation régulière des données de prise et d'effort prévue à l'Article XX de la Convention.

6.26 Le Groupe de Travail a examiné deux options de base, l'une selon laquelle les pays présenteraient au Secrétariat les données non-traitées des carnets de pêche. Le Secrétariat pourrait alors procéder à leur traitement d'une manière aussi détaillée qu'il s'avérerait nécessaire. Selon la deuxième option, les pays présenteraient quelque forme de résumé des données relevées. Cette dernière option entraîne la question de savoir combien de détails devraient figurer dans le résumé.

6.27 Le représentant du Japon a contesté la première option pour trois raisons: selon la réglementation de plusieurs autres commissions internationales, il n'est pas coutume de présenter les carnets de pêche; une loi nationale interdit la divulgation d'informations précises relatives aux bénéfices d'une compagnie; et les scientifiques nationaux ont la priorité et l'obligation d'analyser les données et d'en présenter un rapport à la CCAMLR.

6.28 Plusieurs autres délégations ont fait part de leur préoccupation quant aux problèmes juridiques. Cependant, la délégation des Etats-Unis a noté que l'obligation acceptée en vertu des accords internationaux remplace la législation nationale et a contesté le bien-fondé de ces problèmes juridiques.

6.29 Les membres des délégations de pays engagés dans des activités de pêche ont fait part de leur forte préférence pour la seconde option (paragraphe 6.26). La préoccupation principale a donc été de décider du détail des résumés statistiques qu'il faudrait présenter. Dans sa majorité, le Groupe de Travail a convenu que, pour les poissons comme pour le krill, une échelle spatiale maximale de 1° de longitude sur 0.5° de latitude était souhaitable et a également suggéré une échelle temporelle de dix jours.

6.30 Lors des débats, le Comité Scientifique n'a pu parvenir à un accord sur ce point. Le Docteur Lubimova (URSS) a fait savoir qu'elle estimait que l'échelle spatiale des données STATLANT était préférable car le traitement d'un grand volume de données non-traitées constituerait une tâche supplémentaire pour le Secrétariat de la Commission. Ceci mis à part, la présentation de ces données pourrait créer des difficultés techniques pour l'URSS car il lui faudrait réorganiser son système national de comptes-rendus. Le représentant du Japon était d'avis que la présentation de données si précises n'était pas nécessaire pour l'instant, surtout pour le krill, car des points de vue négatifs avaient été exprimés quant à l'utilité de la CPUE pour les estimations de l'abondance et aucun modèle n'a été développé pour utiliser des données aussi précises.

6.31 Les autres membres du Comité Scientifique ont convenu avec la majorité du Groupe de Travail que le niveau maximum (c'est-à-dire le plus brut) souhaitable de compte-rendu serait une échelle spatiale de 1° de longitude sur 0.5° de latitude en périodes de 10 jours.

6.32 Cet avis se justifiait par le fait que, pour approfondir les connaissances pertinentes actuelles limitées sur la biologie du krill ainsi que pour développer et améliorer les méthodes d'évaluation de l'abondance du krill, il fallait des données à petite échelle.

6.33 En ce qui concerne les poissons à nageoires, les scientifiques français évaluant les stocks de poissons à nageoires autour des Iles Kerguelen ont conclu que des données détaillées étaient nécessaires.

#### Niveau d'échantillonnage des prises commerciales

6.34 Le Groupe de Travail déclare aux paragraphes 56 à 60 de son rapport:

"L'expérience de la pêche en général a démontré que l'on atteint rapidement un point au-delà duquel mesurer un échantillon plus grand à partir d'une prise déterminée, ou mesurer davantage l'échantillon à partir d'une concentration locale d'activité de pêche, ne fournit guère plus d'informations sur la composition des longueurs de prises ou de la population dans son ensemble. Le point précis dépend de la gamme des longueurs dans le groupement de poissons faisant l'objet d'un échantillonnage, le degré de variation d'une prise au coup de

filet à une autre et d'une zone à une autre, et le travail nécessaire pour accroître la taille des échantillons par rapport au travail nécessaire pour accroître le nombre d'échantillons. En général, la taille optimale de l'échantillon est de 50 poissons, ou moins; cependant, parce qu'il peut être difficile de prendre un petit échantillon qui soit sélectionné tout à fait au hasard à partir d'une grande prise, un échantillon de 75-100 poissons par prise au coup de filet servirait de guide opérationnel rationnel;

A la réunion du Groupe de Travail ad hoc sur la collecte et le traitement des données lors de la Réunion de la CCAMLR à Hobart en 1983, il a été suggéré qu'un objectif provisoire en ce qui concerne l'intensité de l'échantillonnage soit, pour chaque espèce, une fréquence d'un échantillon ou plus par mois dans chaque région principale, ou de 200 poissons pour 500 tonnes capturées (SC-CAMLR-II/INF./10). Le Groupe a pris également note du fait que, sur chaque lieu de pêche, un échantillon par jour était prélevé au cours des opérations de pêche autour des Iles Kerguelen.

La présente réunion n'avait pas suffisamment d'informations à sa disposition pour proposer des modifications ou pour soutenir ces cibles. Il serait sans doute impossible de définir la taille exacte des échantillons, mais des informations supplémentaires sur les variations d'une prise au coup de filet à une autre et d'une zone à une autre, et sur la gamme des tailles d'un échantillon, devraient permettre de proposer des tailles d'échantillon plus convenables. La fréquence de l'échantillonnage devrait sans doute également être fonction de l'envergure des opérations de pêche augmentant au fur et à mesure que le nombre absolu d'échantillons s'accroît, mais diminuant au fur et à mesure que la proportion de la prise ou l'envergure de l'opération augmente.

Les mêmes considérations que celles exposées ci-dessus sont également applicables à l'échantillonnage de krill. Le Japon se conforme au standard suivant: un échantillon par jour de 50 individus en un coup de filet. Le Groupe a admis que cet échantillonnage convenait parfaitement à une spécification initiale et a suggéré qu'il serait peut-être utile d'étudier la proportion de krill à l'état gravide prélevée dans l'échantillon.

Le Groupe a également suggéré que les observations effectuées sur les catégories de taille à bord de tous les navires de pêche soient inscrites dans les carnets de pêche."

6.35 Le Comité Scientifique a approuvé ces points de vue.

6.36 Le Comité Scientifique a convenu qu'il conviendrait de dissoudre le Groupe de Travail ad hoc sur la collecte et le traitement des données. Le Comité a pris note du fait que lors de la discussion d'autres questions de l'ordre du jour, l'établissement de plusieurs autres groupes de travail avait été recommandé. Ces groupes devraient pouvoir se charger des tâches attribuées au groupe ad hoc dont celui-ci ne s'était pas encore occupé.

6.37 Le Comité Scientifique, prenant note du fait que la présentation des données de prise et d'effort à la Commission comportait certaines difficultés d'ordre pratique, a recommandé que le Directeur des Données rende visite aux établissements appropriés dans les pays concernés dans l'espoir que des progrès seraient réalisés.

EVALUATION DES STOCKS DE POISSONS

7.1 Lors de sa réunion de 1983, le Comité Scientifique a convenu que le rapport de la deuxième réunion du Groupe de Travail BIOMASS sur la biologie des poissons de l'Antarctique, publié sous le titre de BIOMASS Report Series 12, servirait de point de départ aux discussions sur l'évaluation des stocks de poissons à la présente réunion. Les membres avaient été invités à présenter leurs commentaires sur ce rapport.

7.2 Lors de la période d'intersession, le Docteur K.-H. Kock (RFA), le Docteur Guy Duhamel (France) et le Docteur J.C. Hureau (France), sous les auspices du Groupe de Travail BIOMASS sur l'écologie des poissons, avaient préparé un rapport complet et mis à jour sur les ressources, récapitulant toutes les données disponibles sur les stocks de poissons de l'Antarctique et faisant le point sur l'état actuel des stocks exploités. Ce rapport a été mis à la disposition du Comité Scientifique sous la référence SC-CAMLR-III/BG/2. L'observateur du SCAR, en présentant la révision des ressources de poissons, a expliqué que BIOMASS était un programme d'intérêt scientifique placé sous la responsabilité d'un groupe de spécialistes du SCAR, du SCOR, du CCRRM et de l'AIQB chargé d'étudier les écosystèmes de l'Océan Austral et leurs ressources vivantes.

7.3 Au nom du Comité Scientifique, le Président a remercié le SCAR, le Groupe de Travail BIOMASS sur l'écologie des poissons et les auteurs du rapport pour le travail inestimable qu'ils ont réalisé.

7.4 En réponse à la demande du Comité Scientifique, les commentaires des scientifiques japonais sur le rapport BIOMASS original ont été présentés dans le document SC-CAMLR-III/6. Le document SC-CAMLR-III/5, également présenté, fait part des commentaires du Japon sur l'état des stocks de poissons à la lumière du nouveau rapport BIOMASS (SC-CAMLR-III/BG/2).

7.5 De nouvelles informations ayant trait aux opérations de pêche polonaises au large de la Géorgie du Sud figurent au document SC-CAMLR-III/BG/11. Dans ce document, de nouvelles données sur les prises commerciales de pêche, en plus de celles qui ont déjà été publiées, ont été présentées ainsi qu'une évaluation préliminaire de la biomasse des stocks de poissons exploités au large de la Géorgie du Sud.

7.6 Chacun des documents SC-CAMLR-III/2, SC-CAMLR-III/5 et SC-CAMLR-III/11 comprend des données indiquant la possibilité de surexploitation de certains stocks de poissons. A la suite des premières présentations des résultats contenus dans ces documents, le Comité Scientifique a convenu que leur discussion en détail serait plus appropriée au sein d'un groupe de travail. Par conséquent, il a été convenu d'établir un Groupe de Travail ad hoc sur l'évaluation des stocks de poissons, convoqué par le Docteur R. Hennemuth (Etats-Unis), se réunissant dans la mesure du possible au cours de la présente réunion et rendant compte de ses conclusions au Comité Scientifique pour examen.

7.7 Les attributions de ce Groupe de Travail ad hoc étaient:

- d'identifier les stocks de poissons très exploités et pour lesquels des mesures de conservation pourraient être nécessaires; et
- d'indiquer les différentes options pour les mesures de conservation ayant trait à ces stocks.

7.8 Le rapport du Groupe de Travail ad hoc figure à l'Annexe 8. Le rapport a été accepté intégralement par le Comité Scientifique. Un petit groupe de travail avait été établi pour définir les données nécessaires pour une réunion éventuelle sur l'évaluation des stocks de poissons pendant la période d'intersession. Cette question est examinée plus loin au paragraphe 7.51.

#### Identification des stocks de poissons nécessitant des mesures de conservation

7.9 En identifiant les stocks de poissons nécessitant des mesures de conservation, le Groupe de Travail a examiné trois zones: la Géorgie du Sud, les autres secteurs de pêche de l'Atlantique sud dans la zone de la Convention et les Iles Kerguelen.

(a) Géorgie du Sud

7.10 En ce qui concerne les espèces capturées en Géorgie du Sud, certaines d'entre elles ont été identifiées à la lumière des données disponibles comme ayant fait l'objet d'une pêche excessive et nécessitant des mesures de conservation; ce sont:

Notothenia rossii marmorata

Notothenia gibberifrons

Champscephalus gunnari

Dissostichus eleginoides

7.11 Parmi celles-ci, le Groupe de Travail a identifié les nototheniidés, N. rossii en particulier, comme étant les espèces les plus atteintes par la pêche, et les diverses espèces de poissons antarctiques des glaces comme étant les moins décimées. En ce qui concerne N. rossii, toutes les données disponibles tendaient à indiquer que ce stock avait été gravement atteint par la pêche, et que sa biomasse actuelle s'élève à moins de 10% de sa biomasse initiale de pré-exploitation. Les données présentées étaient insuffisantes pour évaluer les rapports entre la biomasse actuelle et la biomasse initiale des autres espèces.

7.12 une certaine inquiétude a été exprimée quant au stock de Pseudochachnichthys georgianus. Cependant, il a été noté que cette espèce était surtout l'objet de prises secondaires et que les prises ont été relativement peu importantes. Il a été admis que les données disponibles étaient insuffisantes pour permettre une évaluation précise.

(b) Autres secteurs de pêche de l'Atlantique sud dans la zone  
de la Convention

7.13 En ce qui concerne les stocks des autres secteurs de pêche de l'Atlantique sud, le Groupe de Travail a estimé que les données étaient insuffisantes pour faire une évaluation de l'état des stocks.

(c) Iles Kerguelen

7.14 En ce qui concerne les espèces capturées aux alentours des Iles Kerguelen, le Groupe de Travail a identifié les espèces suivantes qui nécessitaient des mesures de conservation:

Notothenia rossii

Champscephalus gunnari

7.15 Le Groupe de Travail a convenu que l'état de ce stock de N. rossii était probablement semblable au stock de la même espèce aux alentours de la Géorgie du Sud.

7.16 Des quantités considérables de C. gunnari ont également été capturées autour des Iles Kerguelen. Le Groupe de Travail a jugé qu'il y avait probablement moins de raisons de se préoccuper sérieusement de l'état de ce stock que d'autres stocks antarctiques dans lesquels des captures importantes ont été effectuées.

7.17 Le Comité Scientifique a approuvé les résultats du Groupe de Travail relatifs à chacune de ces zones.

#### Mesures d'aménagement actuelles

7.18 Des mesures d'aménagement ont déjà été appliquées individuellement par certains pays en Géorgie du Sud et aux Iles Kerguelen.

7.19 En ce qui concerne les pêcheries soviétiques dans la zone de la CCAMLR, en dehors des ZEE autour des Iles Kerguelen, une réglementation stipulant des tailles de maillage minimum de 120 mm pour les espèces N. rossii et D. eleginoides et de 80 mm pour les autres espèces, ainsi que des tailles de poissons minimum correspondantes pour chaque espèce et chaque secteur, est en vigueur depuis 1980 (voir document SC-CAMLR-III/13).

#### (a) Géorgie du Sud

7.20 En outre, les navires soviétiques ont évité de s'engager dans des activités de pêche dans un rayon de 12 milles de la Géorgie du Sud depuis le début des opérations de pêche.

#### (b) Iles Kerguelen

7.21 Autour des Iles Kerguelen, les autorités françaises ont fixé un certain nombre de mesures de contrôle. En 1978, une ZEE a été créée et aucune opération de pêche n'a été permise dans les 14 premiers mois.

7.22 Après cette période, les mesures suivantes ont été adoptées:

- pêche interdite à l'intérieur d'un rayon de 12 milles;
- permis de pêche accordés par les Autorités françaises;
- secteurs de pêche complètement ou partiellement fermés à certaines périodes de l'année;
- une taille minimum du maillage de 70 mm fixée en 1980;
- carnets de pêche à soumettre aux Autorités françaises;
- planification de chaque saison de pêche;
- nombre limité de chalutiers autorisés;
- quotas sur les prises totales et les jours de pêche;
- présence d'observateurs de la pêche désignés par les Autorités françaises à bord des chalutiers;
- contrôle du déchargement de la prise;
- présence d'un navire de protection de la pêche.

7.23 A partir de 1984, les réglementations comporteront une CTA pour N. rossii et C. gunnari, des fermetures de pêche lors des périodes de ponte pour ces deux espèces et une taille minimum limite pour C. gunnari.

Options d'aménagement

Géorgie du Sud

7.24 Le Comité Scientifique a bien accueilli l'initiative des Autorités soviétiques en ce qui concerne leurs opérations de pêche dans cette zone.

7.25 Le Comité a pris note du fait que les tailles minimum limites du maillage et des poissons n'étaient en vigueur que depuis 1980. Par conséquent, bien que l'on puisse s'attendre à un résultat positif, il était encore trop tôt pour qu'il se manifeste.

7.26 Le Comité recommande que cette mesure continue d'être appliquée et s'applique à toutes les flottes de pêche dans la zone.

7.27 Cependant, le Comité a donné son appui à l'avis du Groupe de Travail, à savoir que la réglementation du maillage ou de la taille ne serait, en elle-même, sans doute pas très efficace pour le repeuplement des stocks en voie d'épuisement.

7.28 Le Comité a recommandé également que la zone située à l'intérieur d'un rayon de 12 milles de la Géorgie du Sud soit fermée à toutes les flottes de pêche.

7.29 Le Comité a remarqué, toutefois, que malgré le fait que la fermeture de cette zone devrait assurer la protection des jeunes poissons, l'abstention des activités de pêche par les navires soviétiques dans le rayon de 12 milles de la Géorgie du Sud depuis le début de la pêche n'a pas réussi à empêcher le déclin des stocks.

7.30 Compte tenu de ce qui précède, le Comité a convenu de recommander qu'il est essentiel d'imposer des mesures d'aménagement supplémentaires, vu l'état d'épuisement des stocks identifiés autour de la Géorgie du Sud, en particulier des stocks de N. rossii.

7.31 La majorité des membres a déterminé les mesures d'aménagement éventuelles suivantes à prendre en complément à celles qui ont déjà été recommandées ci-dessus:

- a) Fermeture totale de la pêche autour de la Géorgie du Sud pendant une certaine période;
- b) Imposition d'une capture totale admissible (CTA) appropriée accompagnée de dispositions relatives à la prise secondaire;
- c) Imposition de CTA appropriées d'espèces individuelles.

7.32 Cependant, les délégations de la Pologne, de la République Démocratique Allemande et de l'URSS n'ont pas admis les mesures définies au paragraphe 7.31 (a, b, c), étant d'avis que l'évidence scientifique n'était pas suffisante pour prouver la nécessité d'appliquer de telles mesures à présent.

7.33 Les deux dernières mesures sont examinées à nouveau aux paragraphes 36-38 de l'Annexe 8.

7.34 En ce qui concerne la première de ces options, le Docteur Robertson (N.Z.) a fait la proposition suivante, qui a reçu l'appui du Docteur Kerry (Australie) et d'autres membres:

que la Zone 48.3 soit fermée à toute opération commerciale de chalutage de poissons pendant la saison 1984-85, et que la question soit réexaminée lors de la réunion de la CCAMLR de 1985.

7.35 A l'appui de cette proposition, le Docteur Robertson (N.Z.) a fait allusion au besoin urgent de prendre des mesures d'aménagement, surtout pour l'espèce N. rossii, et à l'insuffisance des données actuellement disponibles pour édifier un programme d'aménagement détaillé. A son avis, la mise en vigueur de la mesure d'aménagement proposée réduirait le risque d'une décimation plus poussée des stocks, ce qui pourrait se produire si aucune mesure n'était prise avant de convenir d'un plan détaillé. Plusieurs autres représentants ont indiqué qu'ils partageaient cette opinion.

7.36 Le Docteur Lubimova (URSS) a déclaré que cette proposition était inacceptable. Les résultats obtenus par le Groupe de Travail, basés sur des données insuffisantes, ne justifient pas la proposition du Docteur Robertson (N.Z.).

7.37 En donnant les mêmes raisons, le Docteur Ranke (RDA) et le Docteur Slosarczyk (Pologne) ont également indiqué leur opposition à cette proposition.

7.38 Le Docteur Hureau (France) a fait remarquer qu'une fermeture semblable avait été imposée par les Autorités françaises aux Iles Kerguelen. Après une fermeture de 14 mois, les activités de pêche ont pu reprendre sous un contrôle d'aménagement approprié.

7.39 D'autres membres ont estimé qu'il conviendrait plutôt d'ajouter cette proposition à la liste d'opinions présentée à la Commission pour examen.

7.40 Le Comité a noté que, selon une mesure d'aménagement extrêmement utile imposée par les Autorités françaises autour des Iles Kerguelen, des zones spécifiques étaient fermées à certaines époques de l'année pour la protection de la ponte des poissons. Malheureusement, les frayères autour de la Géorgie du Sud n'ont pas encore été identifiées et une option de ce genre était par conséquent exclue.

7.41 Le Comité a convenu qu'il serait utile d'effectuer des études à bord d'un navire de recherche pendant la période de reproduction (mai).

#### Iles Kerguelen

7.42 Ainsi qu'il a été noté ci-dessus, les Autorités françaises ont imposé en 1984 un grand nombre de mesures d'aménagement sur ce lieu de pêche, y compris des captures totales admissibles pour des espèces individuelles.

7.43 Le Comité Scientifique a convenu qu'en principe ces mesures devraient permettre d'assurer le repeuplement des stocks en voie d'épuisement dans cette zone aux niveaux correspondant à la productivité maximum nette ainsi qu'il est prévu à l'Article II de la Convention.

7.44 Le Comité a par conséquent conclu que des mesures supplémentaires de conservation de ces stocks n'étaient pas nécessaires à présent.

#### Autres Stocks de l'Atlantique sud dans la zone de la Convention

7.45 Le Comité Scientifique a pris note des conclusions du Groupe de Travail, à savoir que les données concernant ces stocks étaient insuffisantes pour permettre d'effectuer une évaluation. Par conséquent, aucun avis ne peut être émis en ce qui concerne ces stocks.

7.46 Dans ces conditions, le Comité a convenu que la gamme d'options d'aménagement de ces stocks recouvrait la gamme complète d'options examinée par le Groupe de Travail.

7.47 Le Comité Scientifique a fortement recommandé que toutes les données historiques disponibles sur ces stocks soient rassemblées et que des données complémentaires issues de nouvelles recherches soient relevées.

#### Travaux complémentaires de recherche nécessaires

7.48 Bien que le Groupe de Travail ad hoc ait disposé de nombreuses données nouvelles qui ont été très utiles dans ses délibérations, le Comité Scientifique a pris note du fait que les données n'étaient pas suffisantes pour spécifier un programme détaillé d'aménagement.

7.49 Ainsi qu'il est indiqué à l'Annexe 8, le Groupe de Travail a identifié plusieurs études qu'il serait souhaitable d'effectuer à l'avenir:

- l'analyse de données détaillées de prise et d'effort;
- la simulation par modèle de la composition en âges et en longueurs;
- l'estimation des tendances de recrutement.

7.50 Le Comité Scientifique a convenu que pour effectuer ces analyses complémentaires, il serait utile que le Groupe de Travail ad hoc sur l'évaluation des stocks de poissons tienne une réunion au cours de la période d'intersession.

7.51 Il a été convenu, cependant, que pour cette réunion il était essentiel de disposer de données détaillées de prise et d'effort, ainsi que de données biologiques complémentaires. La forme des données détaillées requises est énoncée à l'Appendice 6 de l'Annexe 6 et à l'Appendice III de l'Annexe 8.

7.52 En ce qui concerne la date et le lieu de la réunion, le Comité a convenu que ces détails seraient fonction du temps qu'il faudra pour préparer les données demandées et la disponibilité de matériel d'informatique approprié et de logiciel pour l'évaluation des stocks.

7.53 Il a semblé qu'il serait préférable de tenir la réunion du Groupe de Travail ad hoc sur l'évaluation des stocks de poissons à Hobart, avant la prochaine session du Comité Scientifique.

7.54 Le Comité Scientifique a convenu que la réunion d'intersession du Groupe de Travail ad hoc sur l'évaluation des stocks de poissons devrait avoir les attributions suivantes:

1. Evaluer l'état des stocks de poissons dans la zone de la Convention, y compris la Géorgie du Sud, les autres secteurs de l'Atlantique sud dans la zone de la Convention et les Iles Kerguelen.
2. Donner son avis sur les mesures d'aménagement nécessaires à

la réalisation des objectifs de la Commission, en tenant compte des requêtes adressées par la Commission au Comité Scientifique.

3. Identifier les nouvelles recherches et les collectes de données supplémentaires nécessaires au perfectionnement de l'évaluation des stocks de poissons.
4. Soumettre au Comité Scientifique un rapport susceptible, entre autres, de l'aider à considérer toute mesure d'aménagement qui pourrait s'avérer nécessaire.

7.55 Il a été fait mention de l'importance qu'il y avait à prendre en considération les relations entre l'écosystème antarctique et les écosystèmes marins dépendants ou associés dans les eaux adjacentes à la zone de la Convention, lors de l'analyse plus avancée des mesures de conservation et d'aménagement.

#### RESSOURCES DE KRILL

8.1 Le Représentant du SCAR a fait savoir qu'une revue des ressources BIOMASS sur le krill actuellement préparée par le Docteur Hampton (Afrique du Sud), conjointement avec le Docteur Nemoto (Japon), et s'inspirant d'un ouvrage précédemment publié par le Docteur Lubimova et d'autres collaborateurs soviétiques, n'était pas encore complète. Un projet préliminaire d'une partie de cette revue traitant du sujet de l'estimation acoustique du krill et de l'abondance de krill était cependant disponible (SC-CAMLR-III/INF. 14) et ceci a constitué la base des discussions ultérieures.

8.2 Il a été reconnu que plusieurs sujets nécessitant des activités de recherche seraient identifiés au courant de la réunion et qu'il conviendrait d'en discuter et de les éclaircir avant de les présenter au Comité Scientifique.

8.3 Le Docteur Beddington (Royaume-Uni) a, par conséquent, été invité à convoquer un Groupe de Travail ad hoc sur les priorités de recherche sur le krill pour la durée de cette réunion. Les conclusions de ce groupe ont été incorporées aux sections pertinentes de ce rapport.

## Répartition géographique du krill

8.4 Le caractère circumpolaire de la répartition géographique du krill déterminé par les investigations du navire "Discovery" a été confirmé par les expéditions modernes, notamment celles de l'URSS et du Japon.

8.5 L'évidence relevée au cours des études d'océanographie physique ainsi que le caractère discontinu de la répartition géographique du krill sont une indication de l'existence probable de plusieurs stocks. Bien que cette hypothèse n'ait pas été confirmée par l'électrophorèse, probablement du fait que le déplacement d'individus d'un stock à un autre dissimulerait toute différence, il a semblé que l'hypothèse serait acceptable à des fins d'aménagement.

8.6 De longues discussions ont porté exclusivement sur la faible abondance de krill récemment observée dans la Mer Scotia, notamment dans la région de l'Ile Eléphant et la Géorgie du Sud. On a noté que ce n'était pas la première fois que ce phénomène s'était produit. Les scientifiques d'URSS ont signalé que la saison 1969 en Géorgie du Sud s'était caractérisée par une pénurie de krill, et plusieurs nations, notamment la République Fédérale d'Allemagne, la Pologne, l'URSS et le Royaume-Uni, avaient remarqué une situation comparable en 1977/78. D'après le Royaume-Uni, l'abondance de krill était plutôt faible lors de l'hiver de 1983 en Géorgie du Sud, dans l'ensemble de la Mer Scotia et dans la région de l'Ile Eléphant. Ces conditions ont subsisté pendant tout l'hiver 1983/84 et ont été observées par des scientifiques de la République Fédérale d'Allemagne, de la Pologne (SC-CAMLR-III/BG/10), des Etats-Unis et de l'URSS. Aussi, les taux de mortalité chez les oiseaux et les phoques consommant le krill en Géorgie du Sud étaient très élevés. Bien que les données océanographiques ne soient pas complètes, l'évidence accumulée jusqu'à présent indique que le phénomène coïncidait avec le déplacement du front polaire secondaire dans la direction sud, hypothèse que confirme la présence de concentration de krill dans les régions des Orcades du Sud, et de l'Ile Sandwich du Sud. Des modifications dans la répartition géographique du krill étaient évidentes mais cela ne signifiait pas forcément qu'il s'était produit un changement important dans l'abondance totale de krill.

8.7 La question s'est posée de savoir si la faible abondance qu'il a été possible d'observer pouvait être due à un faible repeuplement. En tenant compte du fait que la durée de vie du krill est maintenant estimée à sept ans,

cela semblerait peu probable. Le Comité était d'avis que toute l'évidence indiquait que le phénomène était dû à une variation naturelle dans la circulation des eaux et non pas à la pêche.

8.8 La répartition géographique du krill dans la Baie de Prydz, région étudiée au cours du programme FIBEX et durant les saisons suivantes par les scientifiques de l'Australie, de la France, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'URSS a changé. Alors qu'au départ le krill était concentré dans la baie elle-même, les concentrations principales se trouvaient légèrement plus au nord au cours de la saison dernière.

8.9 La question de la présence possible du phénomène de la Mer Scotia dans la Baie de Prydz au cours d'une saison ultérieure a été soulevée et il a été suggéré de poursuivre les contrôles associés aux programmes FIBEX et SIBEX pendant encore quelques saisons en vue de conclure si cela était le cas.

8.10 Le Comité Scientifique a pris note du fait que le programme SIBEX sera achevé en avril 1985. Compte tenu de l'importance des programmes FIBEX et SIBEX pour approfondir notre compréhension des mécanismes de l'écosystème, il a été demandé au Secrétariat d'obtenir un rapport sur les résultats du programme SIBEX, au moins sous une forme provisoire avant la prochaine réunion.

8.11 Lors d'une réunion récente du Groupe de Travail 74 du SCOR sur la "Circulation générale des eaux de l'Océan Austral" qui s'est tenue conjointement avec la réunion d'experts de la COI sur l'océanographie en ce qui concerne les écosystèmes marins de l'Antarctique (Kiel, mai 1984), la question de savoir si et dans quelle mesure la variabilité océanique pourrait entraîner un changement dans la répartition géographique et/ou le comportement du krill a été discutée. De nouvelles consultations ont abouti à l'élaboration d'un plan pour un "Séminaire scientifique sur la variabilité de l'océan Antarctique et son influence sur les ressources marines vivantes, en particulier sur le krill", subventionné, éventuellement, par la CCAMLR, la FAO et la COI avec la coopération du SCAR, du SCOR, du CCRM, et de l'AIBO et qui se tiendrait sans doute en 1986 (voir aussi paragraphe 10.10).

8.12 Les méthodes d'évaluation acoustiques de l'abondance de krill dont il est question au document SC-CAMLR-III/INF.14 ont fait l'objet de discussions. La nécessité d'entreprendre des études précises dans ce sens a été notée. La question de savoir quelles sont les causes des erreurs relevées dans les

estimations a été discutée. Ces causes sont récapitulées ci-après:

- Calibrage d'instrument;
- Incertitude quant à l'évaluation de la densité de la cible (TS: "Target Strength") par rapport à la taille;
- Erreur causée par la présence de krill en dehors de la zone d'échosondage;
- Erreur causée par les bancs de krill très dispersés qui échappent à la détection.

L'importance du calibrage uniforme entre navires a été notée. Les données devraient être mémorisées sous le volume moyen de l'intensité de rétro-diffusion (MVBS: Mean Volume Backscattering Strength) pour faciliter la mise à jour des estimations de la biomasse à la lumière de meilleures données sur la densité de la cible (TS). On a souligné que les coups de filet constituer- aient une partie intégrale de toute étude acoustique:

- En confirmant que les données par échosondages se rapportent effectivement au krill;
- En fournissant des détails sur la répartition des fréquences de taille qui permettrait de déterminer la densité de cible la plus appropriée;
- En permettant des estimations de l'abondance du krill dispersé.

L'importance de poursuivre des études plus approfondies sur la formation des bancs a été notée.

8.13 Le Groupe ad hoc sur les priorités de recherche sur le krill a noté que le facteur-clé dans l'estimation de l'abondance de krill au moyen de techniques hydro-acoustiques était de disposer d'informations exactes sur les relations entre la densité de la cible (TS) et la taille ainsi que l'état physiologique du krill, son orientation dans le champ acoustique et la fréquence des échosondages. Il a été recommandé d'examiner la possibilité d'entreprendre des études expérimentales pour analyser les questions soulevées ci-dessus.

### Croissance du krill

8.14 Le Groupe ad hoc sur les priorités de recherche sur le krill a pris note du fait que des progrès considérables avaient été réalisés dans le domaine de l'évaluation de la croissance du krill. Il a noté que les analyses de la répartition des fréquences de tailles à partir des données de prises commerciales ont fourni des résultats d'estimation de la croissance comparables à ceux obtenus par d'autres méthodes. La technique de la lipofuchsine s'est montrée très utile, bien que les procédés d'analyse ne soient pas assez rapides à l'heure actuelle pour traiter de grands échantillons. Des progrès ont été réalisés en faisant correspondre l'âge, déterminé par l'analyse à la lipofuchsine, aux mensurations morphométriques, ce qui pourrait réduire ce problème. Le Groupe a recommandé que l'étude des domaines-clé suivants soit prise en considération lors du choix des projets de recherche:

- a) Calibrage des techniques au moyen d'études sur les animaux dont l'âge est connu;
- b) Calibrage des estimations à la lipofuchsine au moyen de mensurations morphométriques, de préférence en utilisant un analyseur d'image comme celui qu'a développé le National Marine Fisheries Service, Narragansett Laboratory, Etats-Unis, en collaboration avec des scientifiques de la France et du Japon;
- c) Développement du traitement automatisé des échantillons.

Alors que les objectifs a) et b) ci-dessus pourraient être poursuivis conjointement, le Groupe a pensé que le développement d'une analyse à grande échelle pourrait attendre jusqu'à ce que l'efficacité des techniques ait été prouvée.

### Production de krill et opérations de pêche

8.15 Les développements de la pêche du krill ont fait l'objet d'une discussion. La pêche a commencé en 1974 et a augmenté sans cesse, atteignant un maximum de 530.000 tonnes au cours de la saison de 1981/82. La prise s'est réduite au cours des saisons de 1982/83 et 1983/84 à 250.000 tonnes. Cette réduction de la prise totale a été due, selon les scientifiques soviétiques, non pas aux difficultés du repérage ou de la prise du krill, mais à des problèmes relatifs au traitement et à la commercialisation. La prise de krill par les Japonais n'a pas cessé de s'accroître au cours des dix dernières années et atteint maintenant les 50.000 tonnes. La prise au coup de filet

était de 6,23 tonnes en 82/83 et de 6,95 tonnes en 1983/84 - cette CPUE stable traduit une saturation de la capacité de traitement et ne constitue pas une indication réelle de l'abondance.

8.16 Les estimations soviétiques de la production annuelle du krill basées sur l'application des fonctions de croissance aux données de biomasse obtenues à partir des prises au coup de filet et des études acoustiques menées dans la zone où le krill domine (13-15 millions de km<sup>2</sup>) étaient de 24 à 47 g/m<sup>3</sup> en 1980 et de 67 g/m<sup>3</sup> en 1982.

8.17 Bien que cette question figure ailleurs dans l'ordre du jour, le Comité a examiné la manière d'identifier les problèmes de l'utilisation des prédateurs comme espèces indicatrices pour l'évaluation des changements dans les stocks de krill. On a remarqué que certains prédateurs, comme les oiseaux et les phoques, doivent se limiter à un secteur alimentaire réduit pendant la période de reproduction, et les animaux dépendent alors de la présence de concentrations localisées de krill pour se nourrir. La superficie de ces zones et l'endroit où elles se trouvent doivent être pris en considération au moment de l'élaboration des plans d'évaluation.

8.18 Le Groupe ad hoc sur les priorités de recherche sur le krill a pris note du fait qu'à l'heure actuelle il n'existait aucune information quantitative sur l'effet de la mortalité par pêche sur l'abondance locale du krill. Tout en reconnaissant les différences qui existent entre les activités de recherche et les activités commerciales, le groupe a estimé que cette information pourrait être obtenue par des études dans les régions d'activités de pêche en même temps que les données détaillées de prise et d'effort des flottes de pêche. Des informations sur l'abondance pourraient également être obtenues en examinant les relevés d'échosondages des navires de pêche, encore que l'analyse de ces données pourrait s'avérer très compliquée. Le Groupe a recommandé d'examiner la possibilité d'entreprendre des études sur l'utilisation éventuelle de ces relevés. Il faudrait évidemment définir les zones d'application d'un tel projet en tenant compte du déploiement de l'effort de pêche. La Baie de Prydz et la zone SIBEX dans l'Atlantique sud-ouest seraient des zones possibles. Le Groupe a recommandé d'examiner la possibilité d'établir des programmes d'étude dans des zones appropriées. Le Comité Scientifique a approuvé ces recommandations.

8.19 Plusieurs impératifs spécifiques pour la collecte de données ont été déterminés. La méthode habituelle utilisée pour traduire l'effort en fonction des heures de pêche au chalut n'a pas été considérée comme acceptable. Le Comité a estimé qu'il serait préférable de se servir d'un index basé sur le temps consacré à la recherche des bancs de krill. Il a été jugé souhaitable de recueillir des données sur une échelle spatiale aussi précise que possible (au moins 1° de longitude sur 0,5° de latitude) dans l'éventualité où des données très précises seraient nécessaires pour l'analyse (voir les paragraphes 6.29 à 6.33).

8.20 Le Comité Scientifique a pensé qu'il était essentiel d'identifier les meilleurs indices d'effort pour perfectionner les analyses se basant sur la CPUE. Le Groupe ad hoc a recommandé que la meilleure manière de réaliser cet objectif était par l'intermédiaire d'un séminaire qui se réunirait pour tenter d'identifier les facteurs-clé à partir d'une série de modèles et de simulations. Ce séminaire durerait environ 5 jours et pourrait se tenir dans la période d'intersession, probablement juste avant la quatrième réunion de la CCAMLR. Le séminaire aurait besoin d'un échantillon réduit mais représentatif de données commerciales, que fourniraient, de préférence, toutes les nations engagées dans la pêche. Il sera peut-être nécessaire de recevoir l'aide d'experts à cette réunion et le Comité Scientifique a recommandé qu'une disposition budgétaire appropriée soit stipulée.

8.21 On a souligné l'importance d'obtenir des données de qualité supérieure à la fois auprès des navires de recherche et des navires de commerce. Trois points ont été jugés importants: la qualité des données biologiques, les informations sur les espèces non-cibles et les données sur l'effort de pêche. Le Comité a estimé que l'acquisition de ces données à partir des navires de commerce serait facilitée par la présence d'un personnel scientifique. La présence d'observateurs sur les navires de pêche a donc été recommandée.

8.22 Les débats de la Deuxième Réunion du Comité Scientifique ont indiqué qu'il serait nécessaire de relever des données complémentaires pour évaluer les répercussions de l'exploitation. Le Comité a rappelé aux Membres leurs obligations concernant la collecte et la présentation de ces données, telles qu'elles sont stipulées aux paragraphes 1 et 4 de l'Article XX de la Convention.

## AMENAGEMENT ET CONTROLE DE L'ECOSYSTEME

9.1 Le Fonctionnaire chargé des affaires scientifiques de la Commission a présenté le document SC-CAMLR-III/BG/4 qui récapitule les points soulevés dans un certain nombre de communications scientifiques sur l'aménagement et le contrôle de l'écosystème, y compris le développement de plans d'action préparés et présentés par le Secrétariat en vue de faciliter les discussions. Il a été convenu d'examiner la question à l'ordre du jour en reprenant les sept sections qui composent ce document. En même temps, l'accent a été mis sur l'importance des contributions particulières apportées par toutes les soumissions des états membres et des observateurs (SC-CAMLR-III/7, BG/1, BG/3, BG/5, BG/7, BG/8, BG/9, BG/12, BG/13, BG/14, INF. 6).

### Interprétation des objectifs de la Commission

9.2 Il a été convenu que l'Article II de la Convention devait être considéré dans son intégralité.

### Concept général de l'écosystème antarctique

9.3 La question de savoir si la présence de nourriture (et en particulier de krill - Euphausia superba) aux niveaux trophiques les plus élevés était le facteur limitant principal dans l'écosystème marin antarctique, a été étudiée. Les membres ont été d'accord pour constater qu'il n'existait pas de réponse toute simple à cette question et que l'écosystème ne devrait pas être traité de manière globale, mais plutôt comme un ensemble de sous-systèmes liés non seulement les uns aux autres, mais aussi aux écosystèmes dans le voisinage de la zone d'application de la Convention. La possibilité de l'existence de différents mécanismes limitants, qui pourraient dominer dans ces divers sous-systèmes de taille plus réduite, a été reconnue. Il a été noté qu'une grande partie des prédateurs principaux se nourrissaient d'espèces autres que le krill, et aussi que, si la chaîne trophique pouvait être simple de par le nombre peu élevé des espèces concernées, elle n'en restait pas moins complexe pour ce qui est des relations écologiques entre ces espèces.

9.4 Trois communautés biologiques séparées ont été reconnues:

- la communauté de la banquise;

- la communauté de la plateforme continentale;
- la communauté de la pleine mer au-delà de la plateforme continentale.

La nécessité de caractériser ces zones a été reconnue. L'accent a été mis sur le fait qu'une définition géographique de chaque habitat ne serait pas opportune et qu'une certaine flexibilité devrait être conservée lors de leur examen. Cela impliquait à son tour la nécessité de fournir des données sur une échelle spatio-temporelle aussi petite que possible.

9.5 Il a été suggéré de prendre en considération la possibilité d'une analyse des données de recapture de spécimens marqués afin d'essayer de déterminer dans quelle mesure les prédateurs principaux sont localisés dans des zones spécifiques. Le niveau des taux de migration pourrait s'avérer important dans la préparation et l'analyse éventuelle d'expériences de perturbation localisées.

9.6 La question de savoir si les zones statistiques révisées de la FAO (réf. paragraphe 6.16) devaient également être considérées comme des "zones d'aménagement" a été soulevée. Il a été noté que le principe fondamental gouvernant la spécification des limites des zones statistiques avait été d'assurer l'enregistrement de données en termes de divisions naturelles. Celles-ci pourraient également être prises en considération comme première approximation des zones d'aménagement, mais les considérations d'aménagement devraient tenir compte des liens existant entre les zones statistiques adjacentes.

#### Etat et tendances actuels de l'écosystème

9.7 Le Comité a convenu que

- a) du fait de la réduction des stocks des baleines mysticètes, la présence de krill s'était très certainement accrue au bénéfice d'autres espèces (bien qu'aucune évidence directe n'existe à cet égard);
- b) il existait peu d'évidence directe, mais quelque évidence indirecte indiquant que les prédateurs de krill non-exploités (par exemple les phoques crabiers, les manchots) et les Petits Rorquals auraient réagi de manière à la fois

fonctionnelle et numérique à cet accroissement d'abondance du krill (par exemple, la capacité réelle de reproduction de ces espèces pourrait s'être accrue); cependant, les données en question pourraient être interprétées différemment, et l'existence de ces réactions devrait être considérée comme étant sujette à discussion. L'augmentation que l'on a pu observer en ce qui concerne la population des otaries de l'espèce Arctocephalus sp. sera en partie due au repeuplement qui a suivi la réduction causée par l'exploitation, et ne sera pas nécessairement liée à l'accroissement de l'abondance du krill de manière substantielle. Il a été noté, cependant, que certaines augmentations des niveaux de populations de phoques à fourrure en Géorgie du Sud (et peut-être aussi dans d'autres îles subantarctiques) pourraient être attribuées à une abondance accrue de krill.

9.8 Il a été admis qu'il était important d'obtenir des précisions sur la question de savoir si des modifications s'étaient produites ou non dans l'âge auquel les phoques crabiers atteignent la maturité et cela afin de déterminer la manière dont cette espèce a pu réagir aux changements dans la présence du krill. Il a été suggéré qu'un échantillonnage plus régulier devrait être entrepris à l'avenir pour tenter de répondre à cette question.

9.9 L'accent a été mis sur le rôle potentiellement critique du calmar dans la compréhension de la dynamique de l'écosystème. La proportion de krill dans l'alimentation du calmar varie de manière substantielle selon les espèces et les zones géographiques. Les résultats récents des recherches menées par les scientifiques de l'URSS ont été résumés, et il est à espérer que la traduction anglaise des travaux de recherche publiés soit bientôt disponible. Le Comité a pris note de la disponibilité d'un rapport récent du Groupe de Travail BIOMASS sur les calmars. Etant donné le manque de connaissances sur les calmars, des recherches plus approfondies sur ce sujet ont été fortement recommandées. Il a été convenu d'inclure la question de la population des calmars à l'ordre du jour des réunions du Comité Scientifique en 1985.

#### Approches d'aménagement

9.10 Les approches possibles d'un aménagement rationnel des ressources marines vivantes de l'Antarctique, ainsi que les critères de sélection de

ces approches d'aménagement, ont fait l'objet de discussions. Il a été précisé que certains des choix possibles étaient:

- a) d'interdire toute opération de capture et toute activité connexe dans la zone d'application de la Convention, dans le but de rétablir au sein de l'écosystème marin de l'Antarctique les conditions qui sembleraient avoir prévalu avant toute intervention humaine;
- b) de réduire l'abondance de certains prédateurs du krill s'il apparaît qu'ils entrent en concurrence avec les stocks en voie d'épuisement des baleines se nourrissant de krill, afin de faciliter la reconstitution des stocks amoindris de baleines; ou
- c) de permettre l'utilisation naturelle des ressources qui n'ont pas été surexploitées dans des limites assurant que tout effet potentiellement nuisible pourra être inversé sur deux ou trois décades.

Il a été convenu que l'option (c) était la plus appropriée et que l'option (a) serait inacceptable en l'absence d'informations plus complètes quant à la nature et au degré de concurrence entre les divers prédateurs du krill.

9.11 Les critères de sélection des approches d'aménagement pourraient être les suivants: les possibilités pratiques de réalisation, les risques infligés à la stabilité et à la diversité du système, les possibilités de réalisation du point de vue économique, et les bénéfices pour l'humanité.

9.12 Note a été prise du fait qu'il existait encore à présent plusieurs difficultés quant au développement de stratégies spécifiques d'aménagement:

- des incertitudes considérables règnent sur les divers aspects de la structure de base de l'écosystème (par exemple, l'importance relative du krill dans l'alimentation des prédateurs);
- l'état actuel de l'écosystème n'est pas clair;

- les informations sur les tendances actuelles de la population d'un certain nombre d'espèces précédemment réduites par les opérations de capture font défaut;
- il nous est impossible de prédire les effets d'un moratoire absolu ou de diverses stratégies d'exploitation sur la dynamique de l'écosystème.

9.13 La practicalité de déterminer si un seul état stable existait quant à l'écosystème marin sous-exploité de l'Antarctique a été mise en cause. Il a également été suggéré que la détermination des tendances de la population des baleines mysticètes, autrefois exploitées et actuellement protégées, offrirait des informations à cet égard; des plans d'action pourraient s'avérer nécessaires si ces espèces continuent à décliner.

9.14 Il a été suggéré qu'en essayant de s'assurer que le niveau d'intervention sur le krill par les prédateurs naturels et par l'homme n'excède pas celui atteint par les prédateurs naturels dans l'écosystème primitif, on pourrait poser les bases des grandes lignes d'une stratégie initiale d'aménagement du krill.

#### Modèles

9.15 Trois catégories de modèles ont été identifiées:

- les modèles théoriques qui permettent de comprendre le comportement général du système, mais non d'en prévoir quantitativement certains aspects;
- les modèles d'estimation qui offrent des estimations quantitatives;
- les modèles de simulation stratégique qui peuvent être employés pour évaluer les stratégies d'acquisition optimale d'informations utiles aux décisions portant sur l'aménagement.

9.16 Certains membres ont soutenu que les modèles d'estimation d'un système global pourraient offrir d'utiles prédictions, mais d'autres ont pensé que des modèles quantitatifs réalistes de ce type ne seraient pas disponibles avant longtemps. Il a été suggéré que la manière dont la dynamique prédatrice était décrite dans les modèles théoriques méritait qu'on s'y

intéresse. Les évaluations offertes par les modèles de simulation stratégique ont mis l'accent sur la nécessité de forts "contrastes" des données pour une estimation efficace. Il faudrait en tenir compte lors de la préparation et du développement de projets d'expériences en milieu contrôlé. La relation entre le succès de reproduction des prédateurs côtiers et la présence de nourriture apparaît comme un domaine probable, et prometteur, d'utilisation à venir des techniques de modèles.

9.17 En réponse à la question de savoir quelles données étaient les plus nécessaires aux activités utilisant des modèles, des membres ont suggéré:

- l'ampleur des populations et les taux de consommation des principaux prédateurs du krill;
- le taux de croissance intrinsèque et les valeurs de capacité reproductive du krill.

#### Espèces indicatrices et plan d'action

9.18 Une association profonde a été constatée entre la nécessité de contrôler directement le krill et l'état des espèces dépendantes et voisines. Les deux dernières sous-questions à l'ordre du jour, présentées dans le document SC-CAMLR-III/BG/4 ont par conséquent été combinées pour en faciliter la discussion.

9.19 Note a été prise de la nécessité de concentrer les objectifs de la recherche scientifique sur les répercussions de l'exploitation commerciale (en particulier du krill) sur l'écosystème marin de l'Antarctique. Les documents SC-CAMLR-III/7, SC-CAMLR-III/BG.9 et SC-CAMLR-III/BG.12 ont été discutés. L'accent a été placé sur le fait qu'il était nécessaire de se concentrer sur l'évaluation de la variabilité dans l'écosystème et d'identifier les relations de cause à effet.

9.20 Le concept d'une coordination des opérations de pêche et des recherches scientifiques dans des zones sélectionnées de l'Antarctique a été soutenu. En particulier, l'accent a été mis sur le besoin de données de base dans l'évaluation et le contrôle des répercussions des opérations de pêche sur les espèces dépendantes et voisines du krill. L'importance de l'identification et de l'étude d'espèces "indicatrices" dans le contrôle des

changements de l'écosystème a été soulignée.

9.21 Les espèces indicatrices peuvent être définies comme des espèces dépendantes susceptibles de refléter les modifications d'abondance des espèces exploitées, en particulier le krill. Les espèces dépendantes et voisines ont été définies comme étant les espèces concurrentes, prédateurs directs et espèces indirectement dépendantes des espèces cibles.

9.22 Un effort coordonné de contrôle de l'écosystème marin de l'Antarctique, exercé à la fois directement et par l'intermédiaire d'études des espèces indicatrices, a été considéré comme étant une extension logique du programme BIOMASS, qui devrait être complété en 1986. Cet effort a également été considéré comme une condition préalable essentielle à la définition des effets d'interaction et par conséquent à la pré-spécification des conditions d'aménagement.

9.23 La proposition a été faite de former un groupe de travail ad hoc qui serait chargé d'assister le Comité Scientifique dans la considération, la préparation et l'encouragement d'une recherche coordonnée du type envisagé au paragraphe 9.20.

9.24 Il a été suggéré que les attributions du groupe de travail soient relativement limitées afin qu'elles se concentrent sur le contrôle de l'écosystème, l'évaluation de la variation naturelle dans l'écosystème et l'étude des espèces voisines et dépendantes du krill. Conformément aux opinions exprimées au paragraphe 9.20, les informations accumulées sur les espèces dépendantes et voisines seraient complémentaires aux estimations plus directes des effets de l'exploitation du krill et des ressources ichthyologiques.

9.25 Il a été pris note du fait qu'il était important pour le Comité Scientifique de s'occuper, en plus des questions relatives aux espèces cibles, de celles concernant les espèces non-cibles, ainsi que prévoit l'Article II de la Convention.

9.26 Contrairement aux espèces exploitées, au sujet desquelles des données seront rassemblées au cours des opérations de pêche, la collecte d'informations concernant les espèces non-cibles exigera des études conçues spécialement dans le but de rassembler les données requises. Des études

sur les espèces dépendantes et voisines devraient être envisagées et recommandées afin de fournir une évaluation indirecte des espèces cibles et de contrôler l'état écologique des composants non-cibles de la communauté marine.

9.27 Un groupe de travail ad hoc sur le contrôle de l'écosystème a été formé sous la direction du Docteur K. Kerry (Australie). Il a été convenu d'en désigner les objectifs et les attributions de la manière suivante:

- a) Passer en revue les objectifs du contrôle de l'écosystème et examiner les caractéristiques de la vie d'espèces indicatrices qui sont potentiellement appropriées aux études de contrôle, tout en tenant compte des relations potentielles entre les espèces indicatrices sélectionnées et les ressources exploitées (en particulier le krill).
- b) Examiner les procédures d'échantillonnage et de collecte des données, y compris la collecte des données de base, qui sont nécessaires à la détection de tout effet des opérations de pêche sur les composants de l'écosystème marin antarctique.
- c) Décrire les types d'études qui seraient nécessaires à l'évaluation de la variation naturelle de variables pertinentes.
- d) Evaluer et recommander des lieux et zones potentiels de contrôle.
- e) Examiner l'utilité, la possibilité et la forme d'expériences contrôlées entreprises en collaboration avec des opérations de pêche, afin de vérifier les hypothèses concernant les relations de cause à effet et les effets possibles de différentes méthodes et intensités des opérations de pêche sur les composants du système marin antarctique.
- f) Formuler et recommander des mesures spécifiques pour la préparation et l'application de programmes multinationaux de contrôle de l'écosystème dans le but d'établir des bases de données, surveiller les espèces indicatrices et entreprendre

des expériences contrôlées.

9.28 Il a été recommandé que le groupe de travail ad hoc présente un rapport lors de la prochaine réunion ordinaire du Comité Scientifique. Dans le but de faciliter la tâche de ce groupe, il a été fait état du grand nombre de données disponibles sur certaines espèces dépendantes du krill, espèces qui pourraient assumer le statut d'indicateur en ce qui concerne la modification potentielle de l'écosystème. En particulier, l'attention des membres a été attirée sur les réponses du "Groupe de Travail BIOMASS sur l'écologie des oiseaux" et le "Groupe de Spécialistes du SCAR sur les phoques" aux questions du Comité Scientifique sur les espèces indicatrices. Au nom du Comité Scientifique, le Président a exprimé sa gratitude pour l'esprit de coopération dont ont fait preuve ces deux groupes.

9.29 Il a été convênu qu'une réunion d'intersession du groupe de travail ad hoc serait utile et qu'un court séminaire scientifique servirait à consolider sa position avant la réunion de la Commission en 1985. Ce séminaire est provisoirement prévu pour la semaine commençant le 6 mai 1985. Le National Marine Mammal Laboratory du National Marine Fisheries Service a offert d'organiser le séminaire à Seattle (Etats-Unis), et cette offre a été accueillie avec gratitude. Conformément aux sentiments exprimés aux paragraphes 9.20 et 9.25, il a été convenu que, en complément des discussions qui auront lieu au cours du séminaire et qui se concentreront sur les espèces dépendantes et voisines (par exemple pinnipèdes et oiseaux de mer), il était important que le séminaire bénéficie également de l'avis d'experts sur le krill et les baleines. L'ordre du jour de cette réunion a été préparé par la personne chargée d'en convoquer les membres. Il figure à l'Annexe 9.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

## Fiches d'identification des espèces

10.1 Le projet commun de la CCAMLR et de la FAO sur les fiches d'identification des espèces pour l'Océan Austral (SC-CAMLR-III/BG.6) a progressé de manière satisfaisante. La publication rapide de ces fiches a été encouragée afin de faciliter l'identification précise d'espèces peu connues comme celles qui sont l'objet de prises secondaires.

10.2 Il a été convenu qu'il serait utile à la CCAMLR d'aider la FAO à dresser une liste de noms vernaculaires pour les espèces de poissons. Le Président demanderait à des experts compétents de préparer des listes de noms vernaculaires en anglais, français, allemand, japonais, coréen, norvégien, polonais, russe et espagnol.

10.3 Il est prévu que les résultats du projet seront prêts à être publiés (en anglais) au printemps 1985. Des éditions dans les autres langues de travail de la CCAMLR seront publiées dès que possible. Le rédacteur, le Docteur W. Fisher, et les autres auteurs ont été remerciés de leurs efforts.

## Projet de rédaction du plan d'action global de la FAO/PNUE

10.4 Le projet de rédaction du plan d'action global de la FAO et de la PNUE pour la conservation, l'aménagement et l'utilisation des mammifères marins a été présenté brièvement par l'observateur de la FAO. La référence à la CCAMLR dans ce plan a été notée. Il a été convenu qu'il serait utile à la FAO et à la PNUE de continuer à collaborer au développement de ce programme.

10.5 Un examen de l'interaction entre les mammifères marins et les opérations de pêche était financé en partie dans le cadre de ce programme et les résultats devraient en être publiés et distribués par la FAO avant la fin de 1984.

10.6 En ce qui concerne d'autres projets de recherche présentés dans le cadre de ce programme, il a été constaté que les fonds disponibles n'étaient pas suffisants pour soutenir le niveau de recherche prévu à l'origine.

Commission Internationale Baleinière

10.7 Un séminaire sur l'écologie alimentaire et la répartition des baleines mysticètes de l'hémisphère sud, proposé par la Commission Internationale Baleinière, ne peut pas encore être tenu pour des raisons financières. Il a été suggéré que la CCAMLR et la CIB pourraient considérer le co-financement du séminaire dans l'avenir. Il a été convenu que la CCAMLR s'intéressait à ce séminaire et que celui-ci pourrait être organisé lorsque des ressources suffisantes seront disponibles.

10.8 Des expéditions de recherche sur les petits rorquals ont été menées dans l'Antarctique sous les auspices de la CIB durant les six dernières années. En 1984/85, une nouvelle expédition aura lieu dans la zone 70°E-130°E. Le Comité Scientifique de la CCAMLR apprécie la valeur de ces travaux et encourage leur continuation.

Commission Océanographique Intergouvernementale

10.9 L'observateur de la COI a présenté un rapport sur les activités récentes du groupe chargé des programmes de la COI pour les mers australes. En 1984 s'est tenue à Kiel une réunion de la COI au cours de laquelle des océanographes et des biologistes ont discuté la question de la recherche en collaboration.

10.10 Un séminaire scientifique sur la variabilité océanique et ses influences sur les ressources marines vivantes, en particulier le krill, a été projeté. Le séminaire se tiendra à Paris, probablement au début de 1986. Il a été convenu que la CCAMLR devrait co-financer ce séminaire. L'observateur de la FAO a fait savoir que, malgré l'intérêt que son organisation portait en la matière qui sera traitée au cours du séminaire, il était peu probable que la FAO, en raison d'autres obligations, puisse lui apporter un soutien financier direct.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

10.11 Les actes du Symposium de l'UICN de 1982 sur l'interaction des mammifères marins et des opérations de pêche seront publiés en 1984. Le rapport du Symposium est disponible et peut être obtenu auprès de l'UICN.

Observateurs de la CCAMLR aux réunions

10.12 Il a été convenu que D. Sahrhage représenterait la CCAMLR à la 18<sup>ème</sup> Réunion du SCAR à Bremerhaven en septembre 1984.

10.13 Il a été convenu que K. Sherman représenterait la CCAMLR à la 72<sup>ème</sup> Réunion Statutaire du CIEM à Copenhague en octobre 1984.

10.14 Il a été convenu que la CCAMLR n'enverrait pas de représentant à la Réunion du Comité Exécutif et à la 27<sup>ème</sup> Réunion Générale du SCOR à Roscoff en octobre 1984. Le rapport de ces réunions sera demandé au Secrétariat du SCOR.

10.15 Il a été convenu que la CCAMLR n'enverrait pas de représentant à la 4<sup>ème</sup> Réunion Spéciale de la CICTA à Las Palmas en novembre 1984.

10.16 Il a été noté que plusieurs personnes associées à la CCAMLR avaient l'intention de participer à la réunion de l'UICN et du SCAR sur la conservation antarctique à Bonn en avril 1985. Un observateur de la CCAMLR sera désigné à une date ultérieure pour assister à cette réunion.

10.17 Il a été convenu que J. Beddington représenterait la CCAMLR à la 37<sup>ème</sup> Réunion du Comité Scientifique de la Commission Internationale Baleinière à Bournemouth en juin 1985.

PROCEDURES ET LIGNES DE CONDUITE RELATIVES A LA PUBLICATION  
POUR LA PREPARATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

11.1 Le Comité Scientifique a pris note des recommandations du Groupe de Travail ad hoc sur les questions relatives à la publication, présentées dans le document CCAMLR-III/12/REV.1. Ce groupe s'est réuni au cours de cette session du Comité Scientifique pour examiner de plus près les questions de la documentation et de la publication à la lumière des expériences récentes.

11.2 Le Comité Scientifique a accepté la recommandation du Groupe de Travail qui considérait que deux catégories de documents étaient suffisantes: documents de travail, concernant les questions à l'ordre du jour (environ 4 à 5 pages) et documents généraux qui ne sont pas forcément liés de manière spécifique aux questions à l'ordre du jour (un court résumé doit être présenté avec tout document général).

11.3 Il a été convenu que les documents de travail seraient entièrement traduits dans les autres langues de travail de la Commission. En ce qui concerne les documents généraux, le résumé et toutes les tables et légendes seraient traduits, alors que le corps du texte paraîtrait dans la langue dans laquelle le document original a été présenté.

11.4 Note a été prise du fait que, malgré les implications financières considérables qu'entraînerait la traduction de la totalité des documents de travail et des documents généraux, il serait souhaitable, d'un point de vue scientifique, que tous les documents soient disponibles dans les quatre langues officielles. Il a été suggéré que la Commission considère la possibilité financière d'une traduction complète des documents scientifiques.

11.5 Il a été recommandé que le rapport du Comité Scientifique et les autres documents scientifiques examinés par le Comité soient publiés séparément.

11.6 Il a été convenu qu'il serait souhaitable de publier un Bulletin de Recherches. Ce Bulletin devrait être mis à la disposition des membres, des bibliothèques et des scientifiques. Le Président, le Secrétariat et le

Groupe de Travail ad hoc sur les questions relatives à la publication ont accepté de poursuivre, pendant la période d'intersession, l'examen des détails de la publication du Bulletin de Recherches.

11.7 La publication d'un Bulletin Statistique a été recommandée (voir paragraphes 6.11 à 6.13).

11.8 Il a été convenu que la publication d'un Bulletin d'Echantillonnage, quoique éventuellement souhaitable à l'avenir, serait actuellement prématurée.

11.9 Une discussion s'est tenue au sujet de la valeur des bibliographies nationales sur les matières relatives au milieu marin de l'Antarctique et qui pourraient intéresser le Comité Scientifique. Il a été conclu que toute bibliographie nationale qui n'aurait pas encore été présentée devrait être adressée au Secrétariat, et que tous les ans chaque état membre devrait envoyer une bibliographie (comprenant les thèses de doctorat) au Secrétariat.

#### BUDGET POUR 1985

12.1 Il a été proposé d'assigner des fonds aux deux réunions prévues pour la période d'intersession par le Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks de poissons et le Groupe de Travail ad hoc sur le contrôle de l'écosystème, ainsi que le séminaire chargé d'étudier l'analyse de prise et d'effort pour le krill.

12.2 Note a été prise que, dans la mesure du possible, les dates et lieux des réunions d'intersession devraient être choisis afin de permettre:

- de réduire au minimum les frais de déplacement;
- à tous les membres d'être présents;
- aux réunions de se tenir dans les lieux qui conviendraient le mieux au travail de chaque groupe en particulier.

12.3 La participation d'experts aux réunions d'intersession a été discutée. Il a paru souhaitable d'inviter des spécialistes hautement qualifiés d'un grand nombre de pays membres de la Commission et géographiquement éloignés les uns des autres. Il a été fait référence aux dispositions de l'Article XIX (5) de la Convention qui prévoient que chaque membre couvrira les frais

de sa participation aux réunions de la Commission et du Comité Scientifique. La question a été soulevée de savoir si la participation d'experts des pays membres aux réunions qui se tiennent durant les périodes d'intersession entrerait ou non dans le cadre des dispositions de cet Article. Sur ce point, une décision de la Commission est peut-être nécessaire.

12.4 Il a été convenu qu'il était également nécessaire, de temps à autre de faire appel aux services de personnes spécialement expertes et qui seraient utiles à la préparation ou au déroulement des réunions d'intersession. Il a été convenu que de tels experts ne représenteraient pas leurs pays, ni nécessairement leurs organisations. Par ailleurs, il a été convenu que de tels experts devraient venir d'une grande variété de pays et/ou de régions. Les décisions quant aux contrats et/ou financement des déplacements devraient être prises par le Président du Comité Scientifique en consultation avec la personne en charge du groupe en question et le Secrétaire Exécutif.

12.5 Il a été suggéré que le Secrétariat examine la possibilité de dresser une liste d'experts dans les domaines apparentés aux objectifs de la Commission.

12.6 Il a été proposé de débloquer des fonds pour permettre au Directeur des Données de la CCAMLR de se rendre auprès des membres qui entreprennent des opérations de capture dans la zone de la Convention afin de discuter les problèmes de la présentation des données et d'indiquer les besoins de la CCAMLR dans ce domaine.

12.7 Le Comité Scientifique a développé une proposition de budget pour 1985 conformément aux recommandations concernant les activités durant la prochaine période d'intersession. Les propositions budgétaires pour 1985 ont été approuvées et figurent à l'annexe 10.

ELECTION DU PRESIDENT

13.1 Le Docteur Sahrhage a été proposé comme candidat à la présidence du Comité Scientifique. Plusieurs membres ont présenté les avantages d'une continuité en cette période où le Comité Scientifique en est encore au début de ses activités. Il n'y a pas eu d'autres nominations.

13.2 Le Docteur Sahrhage a été réélu Président pour un nouveau mandat, de la fin de la présente réunion à la fin de la réunion de 1986.

PROCHAINE REUNION

14.1 Prenant note du fait que les réservations préliminaires ont été faites par le Secrétariat pour la période du 2 au 16 septembre 1985 à l'Hôtel Wrest Point, le Comité Scientifique a convenu de proposer à la Commission que la date d'ouverture de la Quatrième Réunion du Comité soit fixée au 2 septembre 1985. Sept ou huit jours ont été jugés nécessaires pour permettre au Comité Scientifique d'accomplir ses tâches de manière satisfaisante. Il a été convenu qu'il était préférable d'ouvrir la réunion le mercredi 28 août ou le mercredi 4 septembre 1985, s'il était possible de réserver des salles de réunions pour cette période.

14.2 Etant donné qu'une grande quantité de travaux très utiles sont accomplis en dehors des sessions plénières, note a été prise de l'importance qu'il y avait à permettre aux groupes ad hoc de se réunir avant la session plénière, ou au début de celle-ci, tout en bénéficiant d'un service de traduction.

AUTRES QUESTIONS

15.1 La Commission a demandé au Comité Scientifique de considérer la manière selon laquelle les observateurs et inspecteurs pourraient concourir à la réalisation des objectifs de la CCAMLR.

15.2 Les membres du Comité Scientifique ont été invités à examiner cette question durant la période d'intersession afin de se préparer à une discussion plus élaborée sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

15.3 Il a été noté qu'en examinant cette question, il serait peut-être utile de faire une distinction entre les observateurs scientifiques (qui pourraient aider à améliorer la collecte de données scientifiques de qualité) et les inspecteurs de la pêche (qui pourraient aider au contrôle du respect des réglementations de la pêche).

15.4 Le Docteur Lubimova (URSS) a remarqué qu'elle ne voyait aucun intérêt à faire une distinction entre observateurs et inspecteurs sur les navires de pêche. Le Docteur Shimadzu (Japon) a remarqué qu'il ne pouvait pas y avoir de distinction utile de cette sorte, puisque la Commission elle-même a demandé au Secrétaire Exécutif de rassembler des informations sur les pratiques internationales actuelles en ce qui concerne les systèmes d'inspection.

CLOTURE DE LA REUNION

16.1 Le Président a remercié tous les membres et les observateurs pour leur coopération au cours de la session. Il a ensuite exprimé, au nom du Comité Scientifique, sa gratitude aux rapporteurs, au Secrétariat et aux interprètes, avant de lever la séance.